CONSEIL
PATRIMONIAL
DE FAMILLE

L'Excellence Patrimoniale

C'est pour encourager le développement de conseillers en gestion de patrimoine généralistes s'adressant à une clientèle familiale et professionnelle haut de gamme et pour répondre aux besoins croissants d'accompagnement et de conseil exprimés par cette clientèle qu'a été créée en 2015 l'appellation "Conseil Patrimonial de Famille".

Le Conseiller **Patrimonial de Famille** est un expert qui définit avec vous une **stratégie patrimoniale globale** visant à réaliser vos objectifs à court, moyen et long terme.

Mes Notes

Contactez-nous !

contact@conseilpatrimonialdefamille.fr

www.conseilpatrimonialdefamille.fr

Anticiper la transmission de mon patrimoine ?

Qui sont mes héritiers ? Puis-je les choisir ? Est-il possible de déshériter une personne ?

Qui hérite de quoi ?

Combien ça coûte ?

Suis-je obligé de contacter un notaire ?

Ai-je besoin d'un testament ?

Puis-je léguer mon patrimoine à des oeuvres ou des associations ?

Est-il possible de réduire le coût de ma succession ?

Quelle répartition entre mon conjoint (partenaire) et mes enfants ?

Votre Conseil Patrimonial de Famille
vous accompagne à anticiper la transmission
de votre patrimoine de votre vivant